



AUTO-ECOLE GARE ROUTIERE DE BERGEVIN

101 Résidence Pierre Antonius - Bergevin

97110 POINTE-A-PITRE

Tel : 0590 47 46 54

Critère 4.2 : Liste des enseignants

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière est chargé de former les apprentis conducteurs à des comportements responsables et sûrs. Il réalise également des actions de sensibilisation à la sécurité routière et de formation continue des usagers de la route.

A cette fin, il doit faire acquérir toutes les connaissances et savoir-faire indispensables pour la conduite et développer des attitudes positives par rapport à la sécurité routière.

L'exercice de cette profession requiert donc des compétences techniques spécialisées ainsi que des qualités humaines telles que l'écoute, l'ouverture aux autres, le sens des relations de confiance et la faculté d'adaptation à un public varié.

La profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière est une activité réglementée. L'exercice de cette profession est subordonné à la délivrance d'une autorisation d'enseigner. Cette autorisation, délivrée par le préfet, est valable pour une période de 5 ans. Elle doit être renouvelée à l'issue de cette période.

- **ENSEIGNANT : Henri SEREMES**

N° AUTORISATION D'ENSEIGNER : A 04 09A 0032 0

- **ENSEIGNANTE : Sabrina CICOFRAN**

N° AUTORISATION D'ENSEIGNER : A 23 971 0019 0

Où retrouver cette information ?

- Sur le site internet : <https://www.auto-ecole-gare-routiere-bergevin.com/>
- Par affichage à l'auto école